

INFORMATION ET CONSEIL

Les informations ci-après vous sont délivrées conformément aux dispositions des articles L.521-2, L521-4 et R521-1 du Code des assurances .

INFORMATION

La société Jeloubien est une société de courtage d'assurances. A ce titre elle est inscrite à l'ORIAS (www.orient.fr) sous le numéro 17007407. L'ORIAS est l'organisme qui contrôle que les intermédiaires en assurances. Cet agrément doit être renouvelé chaque année.

Notre société n'a aucun lien capitalistique avec une entreprise ou un groupe d'assurances. La société Jeloubien ne se prévaut pas d'une analyse objective du marché au sens de de l'article L. 520-1, II mais fonde ses propositions sur sa connaissance de l'offre des partenaires qu'elle a sélectionnés pour la pertinence de leurs offres.

Vous pouvez, sur simple demande par courrier ou courriel, obtenir les noms des compagnies d'assurances avec lesquelles votre courtier travaille (art. L 520-1-II-b du code des assurances). Nous vous informons que nous bénéficions, dans un souci de plus grande efficacité à l'égard de notre clientèle, d'un accord de collaboration avec les entreprises d'assurances auprès desquelles nous vous proposons de souscrire votre police. En aucun cas, ces accords de collaboration nous font perdre notre indépendance en tant que courtier et ne portent atteinte à l'objectivité de nos conseils.

Responsabilité civile professionnelle et garantie financière :

Assurance de responsabilité civile professionnelle et de garantie financière n°9858136 souscrite auprès des Lloyd's.

Nature de la rémunération :

Jeloubien est rémunérée sur la base de commissions et de frais de courtage (frais et commission payée par l'assureur au courtier déjà inclus dans la prime d'assurance).

En cas de différend, il convient d'écrire en premier lieu à :

Jeloubien – Service Réclamation - 120 chemin des Rouvières - 07170 Lussas

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir par la suite :

Le Médiateur de l'Assurance :

À partir du site : www.mediation-assurance.org / par mail : le-mediateur@mediation-assurance.org

Par courrier : LA MÉDIATION de L'ASSURANCE · POLE PLANETE CSCA · TSA 50110 - 75441 PARIS cedex 09

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – CS 92459 - 4 Place de Budapest - 75436 Paris

VOS BESOINS ET EXIGENCES

Vous souhaitez un contrat d'assurance vous indemnisant de la perte financière subie en raison des vices cachés matériels des éléments d'un bien immobilier jusqu'à un montant de 10 000 euros.

CONSEIL

Sur la base des besoins et exigences que vous nous avez communiqués, nous vous proposons le contrat suivant :

Contrat proposé :

Le contrat proposé est le contrat Vices Cachés assuré par Sada Assurances. Il s'agit d'un contrat d'assurance vous procurant une garantie supplémentaire lors de la transaction immobilière en vous apportant l'équivalent de la garantie légale des vices cachés mais dans l'un des cas d'exonération de celle-ci, à savoir sur les biens immobiliers vendus par un non professionnel de bonne foi. Cette garantie vous met à l'abri d'une perte financière causée par la découverte d'un vice caché après la transaction. L'indemnisation est limitée à un plafond de 10 000 euros et intervient après déduction d'une franchise de 1000 euros.

La garantie est applicable pour des biens situés en France métropolitaine (hors Corse) et à la Réunion.

Information préalable à la conclusion du contrat :

Le client reconnaît avoir reçu avant la conclusion du contrat une proposition détaillée correspondant à ses besoins et exigences tels que les a exprimés ainsi que les conditions générales, la notice d'information et la fiche IPID (Document d'information sur le produit d'assurance) du contrat concerné par ladite proposition. Les informations contenues dans la proposition (garanties, franchises, assureur, exclusions...) lui ont permis de valider l'adéquation de la solution proposée avec ses besoins exprimés.

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Signature(s) précédée(s) des nom(s) et prénom(s) :

SADA Vices cachés

Réf. : MKT - CG Sada Affinitaire Vices cachés Groupe 09/12/2019

Intermédiaire d'assurance / souscripteur du contrat :

Courtier : Jelouebien SAS – Code client : 01850200 – Code part. :

07013 N° ORIAS : 17007407 www.orias.fr

Adresse : 120 chemin des Rouvières 07170 Lussas

Tél. : 09 72 61 30 98 Email : contact@jelouebien.com

JELOUEBIEN.COM

Bulletin Individuel d'Adhésion au contrat VICES CACHES

N° d'adhésion :

(réservé courtier)

Le Souscripteur : JELOUEBIEN a souscrit un contrat d'assurance garantissant les risques de pertes financières subies en raison des vices cachés matériels des éléments d'un bien immobilier, pour le compte de ses clients propriétaires ayant acquis un bien immobilier.

ADHERENT(S) ET CARACTERISTIQUES DU BIEN ASSURE

Assuré :	Co-assuré :
Adresse : _____	Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____	Code Postal : _____ Ville : _____
Date de naissance :	Date de naissance :
Assuré : marié / pacsé / célibataire / veuf / divorcé	Co-assuré : marié / pacsé / célibataire / veuf / divorcé
Adresse du bien : _____	Code Postal : _____ Ville : _____
Valeur d'achat : _____ €	
(prix TTC, y compris frais de notaire, en chiffres et en lettres)	
Date d'acquisition (signature de l'acte authentique) : ____ / ____ / _____	

CONDITIONS DE L'ADHESION ET GARANTIES

Adhère à compter de la date de la signature de l'acte authentique au contrat d'assurance n° **3PFC00021** souscrit par **JELOUEBIEN**.

L'Assureur de ce contrat est la compagnie d'assurance SADA, 4, rue Scatisse - NIMES Cedex 9 - Société Anonyme de Défense et d'Assurance. Entreprise régie par le Code des assurances S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 32 388 700 €. R.C.S. NIMES B 580 201 127.

Je déclare accepter les **conditions de souscription**.

J'ai pris connaissance de la notice d'information du contrat, joint au présent bulletin d'adhésion, le texte intégral du contrat régissant mon adhésion pouvant être obtenu sur simple demande effectuée par lettre recommandée auprès de **JELOUEBIEN**.

Les garanties dont je bénéficie ainsi que les limitations ou exclusions qui me sont opposables sont explicitées dans les Conditions Générales référencées Réf MKT CG Sada Affinitaire Vices cachés Groupe 09/12/2019.

Durée de la garantie : 2 ans fermes à compter de la signature de l'acte authentique

Garantie	Plafond	Franchise
Perte financière subie en raison des vices cachés matériels des éléments d'un bien immobilier	10 000,00 €	1 000,00 €

Pour les garanties déjà assorties d'une franchise prévue aux Conditions Générales et clauses spécifiées au contrat, celle-ci ne s'ajoutera pas mais se substituera dans la mesure où elle est supérieure.

COTISATION (TTC)

Cotisation unique à la souscription H.T : 206,42 €

Frais de courtage : 10 €

Cotisation unique à la souscription TTC : 235 € à acquitter immédiatement

Mode de règlement : Carte bancaire Virement

HT : Hors Taxes, hors frais de répertoire

TTC : y compris les taxes et frais de répertoire au jour du quittance, Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA)

Paraphes :

L'ADHERENT

- déclare que le bien objet de la transaction :
 - est à usage d'habitation,
 - n'est pas soumis à :
 - arrêté de péril pris par l'Autorité Administrative,
 - désaffectation ou occupation clandestine à l'occasion desquelles les conditions élémentaires de salubrité et d'habitabilité ne sont plus maintenues,
 - un état de délabrement ne permettant plus un usage d'habitation,
 - un vice de la construction ou un vice du sol,
 - ne possède pas de vice apparent au moment de la transaction,
 - n'est pas acquis ou vendu par un professionnel de l'immobilier ou du bâtiment,
 - n'a pas une valeur d'achat supérieure à 750 000 €.
- déclare qu'il n'a pas été résilié par un autre assureur pour non-paiement de prime ou fausse déclaration portant sur des garanties de même type.
- reconnaît avoir reçu au préalable :
 - o un exemplaire du Document d'Information sur les Produits d'Assurance (IPID)
 - o un exemplaire du présent contrat et de ses pièces annexes
- **reconnaît avoir été informé que le Bulletin Individuel d'Adhésion et la cotisation du contrat ont été établis sous la foi des déclarations et que toute omission ou déclaration inexacte l'expose à supporter tout ou partie des conséquences d'un sinistre conformément aux articles L.113-8 (nullité) et L.113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.**
- reconnaît avoir été informé que les garanties du contrat sont sans effet lorsqu'une interdiction de fournir un contrat ou un service d'assurance s'impose à l'assureur du fait de sanction, restriction ou prohibition prévues par les lois et règlements.
- reconnaît avoir été informé que tout renvoi, adjonction et modification manuscrite aux présentes Dispositions Particulières sont nuls et ne seront pas pris en compte par la Compagnie et qu'ils devront obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite de la part du souscripteur vers son courtier ou la Compagnie le cas échéant.
- reconnaît avoir été informé que les informations communiquées par l'adhérent ne feront en aucun cas l'objet d'une quelconque utilisation par l'assureur, autre que celle nécessaire à la gestion, l'exécution du contrat, au suivi qualité et à la définition de la politique technico commerciale interne. Pour ces besoins, les destinataires des informations sont les différents services de l'assureur : informatiques, production, sinistres, commerciaux, contrôle, leurs sous-traitants, prestataires, intervenants, les assureurs, les réassureurs partenaires et organismes professionnels et de contrôle de l'assureur. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant, qui peut être exercé auprès du Service Relations Clientèle – Informations CNIL / RGPD
– 4 rue Scatisse 30934 Nîmes cedex 9 – Courriel : dpo@sada.fr.
- reconnaît avoir été informé que pour répondre à ses obligations légales, l'assureur met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- **Cette adhésion suit la vie du contrat auquel elle est attachée.**
L'Adhérent reconnaît avoir été informé que la garantie a **une durée ferme de 2 ans, non renouvelable à l'issue de cette période.**

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Signature de l'adhérent

précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du co-adhérent

précédée de la mention « lu et approuvé »